

## Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, pour la prestation concernée : **Bilan de compétences**.

Le terme « Prestataire » désigne la SAS AGALMA CONSEIL dont l'adresse est 77, chemin du grand Riban, représentée par toute personne habilitée et déclaré organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité : 93840330384, enregistré sous le n° SIRET 50115756400029.

Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite dans le cadre de bilan de compétences.

**1- Définition du Bilan de compétences** : il permet à chacun d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

**2- Nature et caractérisation de l'action** : L'action de formation « Bilan de compétences » entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (article L6130-1 du code du travail) et la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences du salarié prévue par l'article L6313-3 du code du travail.

**3- Objet et champ d'application** : Toute validation de devis implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### **4- Documents contractuels** :

Dans le cas du Plan de Formation : à l'issue d'un rendez-vous d'information, gratuit et sans engagement mutuel, sollicité par le bénéficiaire, celui-ci reçoit de notre structure un programme de formation détaillé et un planning prévisionnel.

Le bénéficiaire confirme l'aspect volontaire de sa démarche. Charge ensuite à ce dernier de faire la demande d'acceptation auprès de son employeur par lettre recommandée avec AR. Dans les 30 jours suivant la réception de la demande, l'employeur doit faire connaître par écrit à l'intéressé son accord. Il s'engage à nous retourner un exemplaire daté, signé et portant le cachet commercial de l'entreprise. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation de la prestation. Le prestataire fait parvenir au bénéficiaire en 3 exemplaires une Convention tripartite précisant les conditions de prise en charge du financement de sa formation dans le cadre du Plan de formation. Le bénéficiaire et son employeur signent les trois exemplaires de la convention tripartite.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature, il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail. L'élaboration de la convention bipartite est à la charge de notre structure.

**5- Prix, facturation et règlement** : Tous nos prix sont indiqués net de taxes, conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts. Notre structure est un organisme de formation non assujetti à la TVA.

Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise, sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

**6- Subrogation** : En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et la caisse des dépôts et consignation, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à la caisse des dépôts et consignation, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Lorsque le bénéficiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphoniques ou par email, seules les sommes correspondantes aux heures effectivement réalisées seront facturées.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'AGALMA CONSEIL à réception de facture.

**7- Pénalité de retard** : En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 euros. Ces pénalités seront exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

**8- Absence du bénéficiaire** : Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence du salarié aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation.

**9- Confidentialité** : Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le bénéficiaire à notre consultant en application et dans l'exécution de la prestation sont strictement confidentielles.

**10- Loi applicable** : La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre AGALMA Conseil et ses Clients.

**11- Attribution de compétences** : Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Avignon quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de notre entreprise qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**12- Élection de domicile** : L'élection de domicile est faite par AGALMA Conseil à son siège social au 77, chemin du grand Riban - 84000 Avignon